

des ententes visant le forage sur ses terres et ainsi devenir admissible aux octrois.

Ce sont des démarches importantes. J'espère que le secrétaire parlementaire nous dira quels progrès ont été accomplis. On nous dit que 71 p. 100 de notre industrie pétrolière appartiennent à des étrangers et que 82 p. 100 sont contrôlés à l'étranger. Si ces rapports de la presse sont exacts, cela signifie que les Canadiens deviennent progressivement propriétaires de leur industrie pétrolière. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra confirmer ces faits quand il commentera mes remarques ce soir.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait soulevé la question de la canadienisation de l'industrie pétrolière car c'est un des éléments majeurs du programme énergétique national déposé à la Chambre l'automne dernier.

Je tiens à faire remarquer, ce que le député a déjà fait d'ailleurs, que l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada et la récente initiative de Dome Petroleum visant à accroître la mainmise canadienne sur le secteur pétrolier représentent un pas de géant dans la réalisation du programme de canadienisation, qui est généralement approuvé partout au pays. En posant sa question il y a quelques jours et en la reprenant ce soir, le député a demandé ce qu'on pouvait prévoir comme nouvelles initiatives dans ce domaine.

● (2215)

Il va sans dire qu'à cette étape des discussions et des négociations, ces mesures demeurent confidentielles, mais j'espère, à l'instar du député, que nous verrons un mouvement de canadienisation accrue dans ce secteur dynamique de notre économie. A cet égard, j'insiste sur le fait que le gouvernement est tout à fait disposé à aider les sociétés pétrolières à respecter les exigences de canadienisation.

A ce sujet, je rappelle que le ministre a exposé hier certains détails des critères de propriété qu'il faut respecter pour se prévaloir du programme d'encouragements pétroliers. Le ministre a en effet déclaré que les mesures d'incitation aideraient grandement les sociétés à atteindre nos objectifs de canadienisation. Le député sait sûrement que la mise en œuvre graduelle de ce programme donnera à un plus grand nombre d'entreprises le droit de recevoir le montant maximum des stimulants accordés aux fins de prospection et de mise en valeur, en particulier dans les terres du Canada ou les régions inexploitées. En vertu du nouveau règlement, les sociétés disposeront de plus de temps pour accroître la mainmise canadienne sur ce secteur, mesure qui, à certains égards, est semblable à celle qui existe déjà en Australie.

Ces mesures, entre autres, montrent que le gouvernement est désireux de faciliter la canadienisation des sociétés pétrolières et qu'il attache une très grande importance à cet objectif. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que de tous les pays industrialisés c'est au Canada que le secteur pétrolier était le plus dominé par des étrangers et c'est d'ailleurs pour

L'ajournement

cette raison que le gouvernement veut faire en sorte que ce secteur soit dans une large mesure repris par des Canadiens.

LA CONSTITUTION—LES PROPOSITIONS FAITES À LA SASKATCHEWAN

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé très intéressantes les remarques du député d'Algoma (M. Foster) ainsi que sa question concernant la politique énergétique. Je crois comprendre que traditionnellement, les députés saisissent cette occasion d'exprimer leur préoccupation et leur consternation à l'égard des réponses insatisfaisantes qui leur sont données durant la période des questions. Je puis parfaitement comprendre pourquoi le député d'Algoma a posé cette question.

Ma question porte sur la constitution. Je serais vraiment ravi, suite au discours prononcé par le député de Lincoln (M. Mackasey), de voir un autre député libéral prendre la parole sur cette question. Il semble que les chiens savants soient muets, que les libéraux restent assis tranquillement la bouche cousue sans participer au débat, laissant ce soin aux députés de l'Opposition. Peut-être qu'en posant une question au cours du débat de fin de soirée, nous pourrions obliger certains libéraux à se lever et à parler au sujet de la constitution.

Cette question a préoccupé le premier ministre (M. Trudeau) et le parti libéral. Ma question est très précise. J'ai demandé à la Chambre, au ministre de la Justice (M. Chrétien) ce qu'il pouvait bien avoir proposé au gouvernement de la Saskatchewan pour essayer de gagner à sa cause le premier ministre de cette province, M. Blakeney, dans le débat constitutionnel?

● (2220)

C'est un débat qui fera date dans notre histoire et je ne le nie pas un instant. Je crois toutefois qu'un tel débat, qu'une telle discussion ou négociation, exige une certaine transparence de la part du gouvernement. Il devrait tenir la population informée de ce qu'il est prêt à faire et jusqu'où il est prêt à aller pour obtenir les appuis politiques nécessaires pour son projet.

Même si de nombreux porte-parole du gouvernement, en particulier le ministre de la Justice, affirment qu'il s'agit là de principes fondamentaux qui seront inscrits dans la constitution par le biais d'une charte des droits, le gouvernement n'en a pas moins montré au fil du débat constitutionnel, qu'il était prêt à tous les compromis pour obtenir le consentement nécessaire pour faire adopter son projet.

Je ne trouve pas que ma question était déplacée quand j'ai demandé ce qui se passait à propos de la Saskatchewan. Ce n'est pas un secret. Chacun sait que le procureur général de cette province a été en rapport avec des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et que des offres ont été faites. Ces négociations se sont prolongées pendant une semaine complète, tandis que le comité siégeait et étudiait les propositions constitutionnelles. Le premier ministre de la Saskatchewan a énoncé deux exigences devant le comité constitutionnel. La première portait sur la définition de la propriété des ressources et la seconde sur la formule d'amendement et les dispositions en matière de référendum. Il était opposé aux propositions gouvernementales à ce sujet.